

# Compte-rendu du jeudi 23 avril 2020 SUD n°29 - Réunion téléphonique sur COVID-19

**Présents :** Direction et toutes les OS

**Prochaine réunion :** réunion téléphonique - point COVID-19 - vendredi 24 avril à 11H

## POINT JOURNALIER COVID-19

### SANITAIRE

**- pas de cas de suspicion de COVID-19 sur le site ces dernières 24H.**

- Essai d'ouverture du restaurant 4 aujourd'hui. Des mesures ont été mises en place pour s'assurer du respect des mesures barrières. Un agent de chez EUREST surveillera la salle de restauration pour s'assurer du respect des gestes barrières et pour nettoyer chaque table après chaque repas pris.

- Les nouvelles attestations de déplacements pour les salariés montant sur site seront distribuées à partir de la semaine prochaine.

**- Pour la majoration concernant le 1er mai :** seuls les salariés travaillant sur le site auront la majoration.

**- La Direction abordera au prochain CSE les mesures envisagées sur "l'après 11 mai" pour gérer le flux d'entrée de personnel sur le site, les navettes internes, la restauration, etc.**

La Direction n'écarte plus l'idée d'élargir la plage horaire de badgeage afin d'étaler le flux de salariés entrant sur le site, notamment en HN. **Des décrets en cours ou devant passer prochainement donnent pouvoir à la Direction de le faire unilatéralement.**

**Les Organisations syndicales ont proposé de cadrer cela dans un accord (horaires, moyens de transport,...). La Direction a fait savoir qu'elle aller réfléchir à cette demande.**

**Pour mémoire SUD n'a aucune position dogmatique sur les horaires variables et nous avons même réalisé une proposition l'année passée sur le modèle "Airbus Group" permettant par exemple :**

- des plages horaires de 6h30 à 9h30 et de 15h30 à 18h30,
- de cumuler des heures du lundi au jeudi afin d'avoir un vendredi court,
- de lier les horaires variables à un accord pluriannuel sur le maintien des lignes de bus HN.

**Ces propositions sont d'autant plus importantes qu'elles se concilient avec la santé et la sécurité des salariés !**

Dans la situation sanitaire actuelle, il faut donc noter que c'est lié à des besoins de distanciation et de gestion du flux liés aux règles additionnelles, il convient ainsi, pour l'ensemble du personnel et pour tous les régimes de travail, **que les temps de trajet soient augmentés !** Ce n'est pas aux salariés de supporter seuls encore plus de contraintes (*proposition SUD du 15 avril 2020 suite au refus de la Direction de stopper temporairement les badgeuses et Saphir*).

**Nous citons également un passage de notre compte-rendu du 19 mars 2020 :** "SUD a fait plusieurs propositions à la Direction, notamment sur la possibilité que l'ensemble des HN n'ayant plus de bus puissent poser leurs IK. La réponse est pour le moins "étrange" puisque la Direction explique que "les infirmières qui montent travailler dans les hôpitaux ne demandent pas d'IK !".

SUD sera donc très attentif à la façon dont seront mises en place ses horaires variables qui n'en portent pas le nom. La Direction va t-elle imposer des horaires selon les services comme pour la restauration ? La Direction sera t-elle plus ouverte d'esprit en augmentant les temps de trajet temporairement ou en mettant des horaires et compte-temps plus adapté?

## ETAT INSTALLATION

**T0** : en APM

**NPH** : réception emballage en cours

**5AHD** : ringardage Nymphéas

**AEC** : en exploitation

**R1** : maintenance chariot déconta ok, reprise cisailage vendredi

**T1** : arrêt cet après-midi, dû à un problème de filtre sur T4

**URP** : vidange électrolyseur

**R7**: MLTOP sur VA ; arrêt du creuset froid, redémarrage chaîne C

**T7** : 1 CSDV de produits

Pas de sujets particulier pour les autres ateliers.

## PROJETS

**Bat. 116**: reprise activité semaine prochaine 10 personnes.

Pas de sujets particulier pour les autres projets.

## QUESTIONS SUD - réponses de la Direction notées par SUD avec paroles en "*italique*" - mot de SUD

- SUD demande un point sur les négociations en central concernant les congés imposés afin que les salariés puissent avoir les éclaircissements nécessaires sur leur situation ?

La Direction espère que cela sera soldé ce midi. Si cet accord était un réacteur ce serait un EPR, sorti il y a une éternité et impossible à faire marcher...

A priori, de sources syndicales ou "*on s'autorise à penser dans les milieux autorisés*" pour citer Coluche", on se dirigerait vers le nombre de jours de congés imposés suivant (**pour une période compris entre le 16 mars et le 31 mai**) :

- aucun jour travaillé sur le site = 5 jours de congés à poser,
- 1 à 4 jours travaillés sur le site = 4 jours de congés à poser,
- 5 à 9 jours travaillés sur site = 3 jours de congés à poser
- 10 à 19 jours travaillés sur le site = 2 jours de congés à poser,
- 20 à 29 jours travaillés sur le site = 1 jour de congé à poser,
- 30 jours et + travaillés sur le site = pas de congé à poser (ce qui n'empêche en rien de le faire évidemment).

Tout cela n'est pas écrit dans l'accord !

SUD ne doute pas que les organisations syndicales représentatives au niveau du groupe défendront la loyauté des négociations et le texte de cet accord, juridiquement s'il le faut. SUD apporte son soutien aux organisations syndicales ayant su négocier un accord d'activité partielle que la Direction interprète, comme pour la projection conventionnelle, à sa convenance !

- SUD demande pourquoi le ménage n'est plus effectué dans le bureau PR T1-T7 (les salariés vidant eux-mêmes les poubelles) ? Est-ce un oubli du prestataire ou y a-t-il des modifications concernant les prestations de nettoyage notamment en cette période compliquée ?

SUD a eu les services généraux ce midi et les avons alertés de ce problème qui devrait donc être résolu rapidement. **N'hésitez pas à appeler le 2.59.59 pour remonter ce genre de désagréments** (en comprenant bien qu'ils ont une charge de travail importante actuellement).

- SUD demande à avoir un point sur le nombre de panier repas vendus (les fameux "lunch box").

**Il y a environ 200 repas servis par jour de cette manière. Ce service restera disponible en plus de la réouverture du restaurant 4.**

- SUD demande à connaître le nombre d'ordinateurs portable de notre parc informatique, s'il y eu des demandes non pourvues d'ordinateur et s'il est prévu d'augmenter le parc ?

**Il y a un parc d'environ 800 ordinateurs portables.**

Il y a quelque jours la Direction nous avait averti que tous les ordinateurs avaient été attribués. Nous pouvons proposer qu'il y a eu des demandes non pourvues, n'hésitez pas à nous le signaler !

- SUD demande à connaître l'impact estimé de l'activité partielle sur la subvention de fonctionnement du CSE de l'établissement de La Hague. En cas d'impact est-il prévu une négociation à ce sujet ?

**Il y aura un impact sur la future dotation étant donné que celle-ci est calculée sur la masse salariale brute.**

Nous aurons une vision plus précise de cet impact sur le budget du CSE à la fin de l'activité partielle. Une chose est certaine : plus le nombre d'heures payées en activité partielle sera élevé, plus la dotation sera faible.

Cela motive d'autant plus SUD à démontrer le caractère illégal de la mise en chômage partiel pour des centaines de salariés entre mi-mars et le 02 avril 2020 !

Vous avez tous reçu les communications de notre Direction du type "work Atome" et autres liens pour voir des comiques en ligne, voir des films en streaming ou apprendre à faire des origamis. **#directionbienveillante**

SUD trouvait cependant que les "Work Atome" ne reflétaient pas assez la réalité, nous proposons donc notre version : <http://sudhague.fr/Documents/1587652716.pdf>



[sud.anc.lahague@gmail.com](mailto:sud.anc.lahague@gmail.com)